

Contre les Ordonnances Macron,

Il faut amplifier la mobilisation, Tous en grève le 21 septembre !



14/09/17

En voyage en Grèce, le président Macron a traité ceux qui s'opposaient à ses réformes de « *fainéants* ». Eh bien, les fainéants ont commencé à se lever mardi 12 septembre puisque près de 500 000 personnes ont défilé en France contre les Ordonnances Macron.

Une première mobilisation d'ampleur qui appelle une suite rapide car le gouvernement souhaite faire passer ses attaques contre les droits des salariés à vitesse grand V. C'est pour cette raison que, dès jeudi prochain 21 septembre, une journée de grèves et de manifestations est prévue pour faire monter la pression. Nous devons y être encore plus nombreux que mardi dernier.

Que les chiffres de participation soient ceux des syndicats ou ceux de la police, une chose est claire : la mobilisation est équivalente à celle du début de la mobilisation contre la loi El Khomri (9 mars 2016). Cela veut dire deux choses. La mobilisation ne pâtit pas de l'absence d'appel par les directions de certains syndicats (il y avait d'ailleurs mardi des manifestants de ces syndicats). La participation des salariés du privé et du public est plus forte cette année qu'en 2016, les cortèges étudiants et lycéens étant pour l'instant peu fournis du fait de la proximité de la rentrée scolaire.

La réussite de la journée de mardi montre que la prise de conscience de la nocivité des ordonnances est massive. Pour passer à une étape supérieure, il faut que nous soyons encore plus nombreux à faire grève et à manifester jeudi 21 septembre. Dans le transport, des grèves reconductibles sont d'ores et déjà annoncées. L'ampleur des attaques le nécessite et la détermination du noyau déjà mobilisé rend possible un mouvement d'ensemble qui pourrait enfin mettre un coup d'arrêt aux années de reculs sociaux.

Tout dépend de nous et de notre capacité à retrouver confiance en notre force collective. Rien n'a jamais été écrit d'avance. Au contraire, la colère s'accumule depuis des années : les salariés ont payé la crise de 2008 à coup de suppressions d'emplois ou de licenciements, de blocage de salaires et d'augmentation des cadences et de la souffrance au travail. Si cette colère éclate, le mouvement qui naîtrait serait tout aussi légitime que puissant. Montrons que nous avons pris conscience de la dureté des attaques contre nos droits, montrons que nous en avons assez de payer les crises et la soif de profit des actionnaires.

**Renault comme prestataires, nous sommes tous concernés :
mobilisons-nous massivement jeudi 21 septembre !**

Nous appelons les salariés à se mettre en grève :

**Jeudi 21 septembre
Grève contre les Ordonnances Macron et manifestation (après-midi) à Paris**

Inscrivez-vous au car à la descente de la cantine ou par mail à cgt.lardy@renault.com

L'appel à la grève est national, il concerne les salariés de toutes les entreprises (Renault comme entreprises sous-traitantes). Vous pouvez vous mettre en grève toute la journée ou simplement l'après-midi ou le matin si vous êtes en équipe.



Loi Travail XXL : pourquoi nous sommes tous concernés

Que nous soyons salarié Renault, sous-traitant ou intérimaire, que nous ayons un CDI, un CDI de chantier ou un CDD, que nous soyons en début de carrière (voire en formation comme les apprentis) ou proche de la retraite, les Ordonnances Macron, si elles passaient, auraient un impact très concret sur nos droits.

Que ce soit pour nos droits ou pour ceux de nos enfants, les raisons d'entrer dans la lutte ne manquent pas !

JE SUIS SALARIE EN CDI :

- En cas de licenciement abusif, je n'aurai qu'un an au lieu de deux pour attaquer mon employeur. Le montant de mes dommages et intérêts aux prud'hommes sera plafonné. Dans bien des cas, cela se traduira par des indemnités 2 fois plus faibles qu'avant.
- Mes primes d'ancienneté, mon 13^{ème} mois accordé par ma convention collective (ce n'est pas le cas dans la métallurgie) pourront être supprimés du jour en lendemain en cas d'accord d'entreprise.

JE SUIS EMBAUCHE APRES LES ORDONNANCES MACRON (PREMIERE EMBAUCHE OU CHANGEMENT D'ENTREPRISE) :

- Quel que soit mon secteur d'activité, je peux me voir proposer un CDI de chantier (en cas d'accord de branche sur le sujet)
- Si on me propose un CDI, la durée de ma période d'essai ne sera plus fixée par le code du travail mais par un accord de branche (tout dépendra de la violence du dumping social entre branches)
- Si on me propose un CDD, la durée maximale et le nombre de renouvellements ne seront plus fixés par le code du travail mais par un accord de branche. La seule limite sera une norme européenne fixant le maximum à... 5 ans !



J'APPROCHE DE LA RETRAITE :

- Les primes de retraites pourront être abaissées par rapport aux accords de branche

JE SUIS SALARIE D'UN GROUPE INTERNATIONAL :

- Un plan de licenciements pourra être mis en place légalement au niveau de la filiale française même si le groupe est en très bonne santé au niveau international.

JE SUIS SALARIE D'UNE PETITE ENTREPRISE :

- Mes droits ne dépendront de la convention collective de branche que sur un nombre limité de sujets. Sur les autres questions, ils dépendront de la bonne volonté de l'employeur, qui pourra négocier directement dans les entreprises de moins de 50 salariés avec des élus non syndiqués voire avec de « simples » salariés qu'il aura choisis. Bonjour l'indépendance !

ENCORE UNE GRANDE AVANCÉE
POUR LE MONDE DU TRAVAIL !

